

## ***Retraites : nouvelle rencontre de l'UNSA avec le Haut-Commissaire***

Une délégation de l'UNSA, conduite par son Secrétaire général, Luc Bérille, accompagné de Dominique Corona, Secrétaire national en charge de la protection sociale et d'Annick Fayard, Conseillère nationale en charge des retraites, a rencontré, vendredi 9 juillet, Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire en charge de la Réforme des retraites et son équipe.

Cette réunion avait pour objectif d'aborder les droits familiaux et conjugaux et leur prise en compte dans un nouveau régime universel.

Lors de cette réunion, nous avons évoqué les majorations de durée d'assurance, la compensation des interruptions et réduction d'activité, la majoration pour les parents d'au moins trois enfants, la réversion.

Aujourd'hui, dans le système actuel, l'arrivée des enfants est compensée pour les hommes et les femmes, les durées d'assurance accordées ne sont pas toutes utiles, les modalités pour traiter de la réversion sont très diverses selon les régimes.

Pour l'UNSA, il est indispensable que le futur système compense les préjudices de carrière liés à l'arrivée des enfants car les études démontrent que les carrières des femmes sont durablement affectées par l'arrivée des enfants, dès le premier enfant, contrairement à celles des hommes (diminution du salaire des femmes de l'ordre de 15 à 30 % liée au retrait, temporaire ou permanent du marché du travail, recours au temps partiel). Dans ce cadre, l'UNSA sera particulièrement vigilante à ce que le nouveau système prenne en compte ces éléments pour améliorer l'équité femme/homme.

Lors de cette réunion les pensions de réversion ont été aussi évoquées. Pour l'UNSA, la pension de réversion s'inscrit dans la continuation d'une obligation légale de solidarité au sein du couple contractée au moment du mariage. Elle a pour objet de maintenir le niveau de vie du conjoint survivant. Le nouveau système devra maintenir la réversion et améliorer sa prise en compte.

La prochaine réunion aura lieu à la rentrée.

## ***Fonction publique : Accompagnement et mobilité, le dernier chantier débute sur des incompréhensions***

Ce chantier devrait aborder la mobilité, l'accompagnement des agents lors d'une restructuration et l'attractivité des postes. Pour l'UNSA, il s'agit de favoriser les mobilités choisies y compris interministérielles, inter-versants ou dans un même bassin d'emplois. Il est essentiel d'anticiper toutes les transformations de l'environnement professionnel et des métiers, et de faire de l'accompagnement des agents une priorité en mettant en œuvre tous les moyens et les outils de la formation professionnelle.

Lire le compte-rendu de la réunion de lancement du chantier : <http://www.unsa-fp.org/?La-mobilite-et-l-accompagnement-des-transitions-professionnelles-au-menu-du-4e>

Cependant, à l'heure des transformations importantes (arrivée du numérique, suppressions annoncées de postes en masse), les pistes proposées lors du premier groupe de travail ne répondent pas aux enjeux. Le gouvernement propose seulement des évolutions et un renforcement des dispositifs actuels de formation.

Lire la suite : <http://www.unsa-fp.org/?Chantier-Accompagnement-des-pistes-pour-faire-evoluer-les-outils-de-formation>

## ***Rapport charge et produit de l'Assurance maladie, l'UNSA émet un avis favorable***

**Le Conseil de la CNAM a émis un avis sur le rapport « charge et produit » présenté par la Direction de la Caisse nationale d'assurance vieillesse.**

**Présenté chaque année au Conseil ce document a pour objectif de faire un point sur l'évolution des dépenses de Santé et de faire des propositions pour améliorer la qualité du système de Santé et de maîtriser les dépenses pour 2019.**

**Ainsi, l'Assurance maladie prévoit de dégager, en 2019, un peu plus de 2 Md € d'économies, de manière à respecter l'objectif de croissance des dépenses fixé à +2,3 % par la loi de programmation des finances publiques. C'est plus qu'en 2018 (1,94 Md €) et qu'en 2017 (1,44 Md €).**

**C'est donc une inflexion de l'évolution des dépenses de santé encore importantes que l'on demande à l'Assurance maladie.**

**La maîtrise médicalisée des prescriptions de produits de Santé doit contribuer pour 465 Millions. €, la lutte contre les abus et fraudes pour 220 Millions€ et la chirurgie ambulatoire pour 200 Millions €.**

**L'UNSA a toujours estimé que la rationalisation peut rimer avec meilleure pertinence des soins.**

**Ainsi l'UNSA soutient la volonté forte de la CNAM d'amplifier la diffusion de la chirurgie ambulatoire pour atteindre l'objectif de 70% en 2022.**

**Toutefois, dans certains territoires, la pénurie de médecin heurtera sans aucun doute cette volonté de favoriser autant que faire se peut le virage ambulatoire.**

**Dans ce cadre, l'UNSA aurait apprécié que des propositions contre la désertification médicale soient présentées.**

Le rapport aborde aussi l'optimisation de la diffusion des médicaments génériques et des bio-similaires, le taux moyen de substitution ne cessant de progresser. En 2017, celui-ci était de 88,1%. Parvenir à un taux de 90% en 2019 apparaît tout à fait atteignable. Pour y parvenir, la CNAM continuera à s'engager auprès des prescripteurs qui seront indispensables pour atteindre cet objectif.

Dans ce rapport l'Assurance maladie annonce qu'elle va mettre en œuvre des actions de prévention, notamment envers les publics âgés afin de lutter contre l'iatrogénie médicamenteuse ou encore auprès des jeunes, faisant suite à l'intégration du régime étudiant au régime général.

Pour l'UNSA, ces propositions semblent aller dans le bon sens. En ce qui concerne notamment la prévention chez les jeunes, la formation par les pairs pour les pairs a démontré toute sa pertinence par le passé. Il sera donc nécessaire que l'assurance maladie s'appuie sur les jeunes, tant dans la conception de ce plan d'action que dans sa mise en œuvre.

De plus, pour 2019, l'Assurance maladie propose de poursuivre les efforts en matière de prévention de la désinsertion professionnelle. Dans ce cadre, la CNAM propose de mettre en place un plan d'actions de prévention en entreprise, en particulier sur les problématiques des risques psycho sociaux et des troubles musculo squelettiques notamment. Le rapport indique que cette démarche implique un renforcement des relations avec les employeurs et la médecine du travail. Pour l'UNSA, le renforcement des relations avec les représentants du personnel et les organisations syndicales devrait être aussi une priorité. Effectivement, afin que ces plans de préventions soient utiles, il est indispensable d'y intégrer en amont les salariés et leurs représentants.

Quant à la problématique spécifique de l'épuisement professionnel, qui est soulevée dans le rapport, sa reconnaissance comme une maladie professionnelle prise en charge par la branche AT/MP devrait être reconnue. Cela permettrait à l'Assurance maladie des économies substantielles.

Le rapport fait aussi un focus sur le taux de mortalité du cancer du sein ou encore des ovaires. Les chiffres publiés tendent à démontrer qu'il existe un lien fort entre taux de mortalité et seuil d'activité. Le rapport fait des propositions d'évolution afin que les seuils soient respectés et que la qualité des soins soit reconnue.

La pertinence des soins et la qualité de soins ne sont pas pour l'UNSA négociables. Ils doivent s'imposer à toutes et à tous. Toutefois la mise en place de nouveaux seuils ne pourra se faire sans un accompagnement

fort des personnels des établissements. La mise en place d'un dialogue social efficient sera nécessaire pour rassurer notamment les personnels sur leur avenir.

Ce rapport émet des propositions d'amélioration de la qualité du système de soins qui, pour l'UNSA, vont plutôt dans le bon sens. C'est pourquoi Dominique Corona, Secrétaire national en charge de la protection sociale et membre du Conseil de la CNAM, a émis un avis favorable lors de l'examen de ce rapport.

### ***Contrats de mission dans la fonction publique : une fausse nouvelle solution !***

Dans le cadre du chantier sur le recours accru au contrat, lors du groupe de travail du 4 juillet 2018, le gouvernement a tracé les lignes de ce que pourrait être le « contrat de mission ». L'UNSA Fonction Publique estime que tous les textes existent déjà et permettent à un employeur public de recruter pour réaliser un projet.

Pour l'UNSA Fonction Publique, si le gouvernement décide d'instaurer un tel contrat, il sera nécessaire d'encadrer strictement les conditions et les modalités d'utilisation, afin de proscrire les abus et de donner des garanties aux agents contractuels.

L'UNSA Fonction Publique a rappelé qu'elle est favorable à toute disposition relative à la résorption de la précarité dans la fonction publique et à la sécurisation des parcours professionnels.

Lire : <http://www.unsa-fp.org/?Les-contours-du-contrat-de-mission-dans-la-Fonction-Publique-devoiles>

### ***Assemblée plénière de la CNCDH***

La Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) s'est tenue le mardi 3 juillet 2018.

L'UNSA y était représentée par Emilie Trigo, Secrétaire nationale.

Cette assemblée a débuté par l'intervention de M. Francis Delon, Président de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignements (CNCTR) venu éclairer de son expérience tous les avis rendus par la CNCDH dans le cadre de la lutte contre le terrorisme en France.

Le vote sur le projet d'avis sur l'incidence de l'application de la législation relative à la lutte contre le terrorisme sur l'action humanitaire a été reporté à l'assemblée plénière du 2 octobre prochain.

L'assemblée a ensuite adopté à l'unanimité une déclaration sur la nécessaire garantie par les pouvoirs publics des droits des personnes en situation de handicap ainsi que l'avis « Pour une approche fondée sur les droits de l'Homme (AFDH) » dont voici les principales recommandations :

**La CNCDH incite les pouvoirs publics à mettre en œuvre l'approche fondée sur les droits de l'Homme.**

Les élus et agents de l'administration doivent bénéficier d'une formation à l'AFDH.

L'AFDH doit s'appuyer sur des pratiques d'Éducation populaire qui permettent au plus grand nombre d'intervenir dans les débats publics en acquérant des connaissances et un pouvoir d'agir personnels et collectifs.

Pour assurer le suivi des politiques publiques mises en place et s'assurer que la prise en compte des droits de l'Homme a été effective, une instance d'évaluation devrait être mise en place.

Les prochaines assemblées plénières de la CNCDH, dernières de l'actuelle mandature, auront lieu les 2 octobre et 21 novembre prochain.

## *Les organisations syndicales de l'OIT reçues par Muriel Pénicaud*

Les organisations syndicales membres de l'OIT ont été reçues mardi 10 juillet par Muriel Pénicaud, ministre du Travail. L'UNSA y était représentée par Émilie Trigo, Secrétaire nationale.

Cela a été l'occasion de faire le bilan de la Conférence Internationale du Travail qui s'est tenue en mai dernier à Genève, notamment à propos de la commission portant sur les violences et le harcèlement dans le monde du Travail.

À l'aune de 2019, qui sera l'année du centenaire de l'OIT, la ministre du Travail, accompagnée d'Anousheh Karvar, nouvelle déléguée du gouvernement français au CA du BIT, a rappelé l'importance du travail qu'il faudra mener côté français afin de faire de ce centenaire un moment d'impulsion politique entraînant une déclaration du centenaire reprenant les grands principes de la déclaration de Philadelphie, intégrant les problématiques d'égalité femmes / hommes et de la transition climatique.

## *Loi sur le secret des affaires : l'UNSA s'est associée au recours déposé devant le Conseil constitutionnel*

En avril 2018, l'UNSA était signataire d'une lettre ouverte au Président de la République l'interpellant sur la procédure accélérée portant sur la proposition de loi « sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulguées (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites », lui demandant de restreindre la définition du secret des affaires aux seuls acteurs économiques concurrentiels afin d'exclure clairement les risques de poursuites les journalistes, lanceurs d'alertes, syndicalistes ou associations.

Adoptée définitivement par le Parlement, jeudi 28 juin 2018, des parlementaires de gauche, députés et sénateurs, ont déposé un recours devant le Conseil constitutionnel contre cette loi, dénonçant « **une atteinte grave, excessive et injustifiée à la liberté d'expression et de communication** », pointant notamment « la définition trop étendue du secret des affaires notamment au regard de la protection des salariés ».

L'UNSA, au même titre que la CGT, la FSU, la CFTC, la CFE-CGC, Attac, les Économistes atterrés, le SNJ et les sociétés de journalistes de l'AFP, des Échos, France 3 ou du JDD, s'est associée à ce recours.

*L'équipe d'UNSA Info vous souhaite de belles vacances  
et vous donne rendez-vous au 27 août !*